



Décision n° 07-24
Nature de l'acte : 1.4. Autres types de contrat

Envoyé en préfecture le 07/02/2024
Reçu en préfecture le 07/02/2024
Publié le 
ID : 069-216901413-20240206-DECISION07_24-AU

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION POUR LA GESTION DES BIODÉCHETS EN VRAC OU EMBALLÉS DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 74-22 en date du 12 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, Renaud PFEFFER, par délégation, de prendre certaines décisions prévues aux articles L2122-22 et L2122-23 susvisés,

Vu le projet de contrat de prestation entre la Commune de Mornant, représentée par Monsieur Renaud PFEFFER, Maire, et l'entreprise ÉCOVALIM, représentée par Monsieur Jean-François MIELLET, Président d'Écovalim.

Considérant que la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la Commune de Mornant souhaite gérer les biodéchets en vrac ou emballés du Restaurant scolaire municipal situé 25 Avenue de Verdun à Mornant (69).

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : La signature d'un contrat de prestation avec ECOVALIM, domiciliée 17 Chemin des Éclapons à VOURLES (69), pour une durée initiale de DOUZE (12) mois à compter du 31 janvier 2024, est consentie pour la gestion des biodéchets en vrac ou emballés du Restaurant scolaire municipal.

ARTICLE 2 : Les tarifs suivants sont applicables.

Prestations	Unité	Coût unitaire HT
Location contenant 240L	Mensuelle	9,10€HT
Collecte contenants	Passage	25,00€HT
Traitement biodéchets	Tonne	90,00€HT
Sacs biodégradables	Cartons de sacs	98,00€HT

ARTICLE 3 : A l'issue de la période de DOUZE (12) mois, la présente convention peut être reconduite tacitement.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera adressée à Monsieur Jean-François MIELLET, Président d'ÉCOVALIM.

Fait à Mornant, le 06 février 2024

Le Maire,

Renaud PFEFFER.